

Toulouse, le 10 JUIN 2022

Madame Marie-Aimée GASPARI
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes

500, avenue des États du Languedoc
CS 70755

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : Réponse au rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au cours des exercices 2020 et suivants.

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé, le 27 avril dernier, le rapport d'observations définitif relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au cours des exercices 2020 .

Je constate que la Chambre a amendé son rapport provisoire pour prendre en compte les réponses de la collectivité. Je ne peux que m'en réjouir et vous en remercier.

Un dernier point me semble néanmoins devoir encore appeler une observation.

En effet, est indiqué, p. 29 de votre rapport, que « *la perte de recettes pour 2020 est estimée à 10,5 M€. Pour 2021 et 2022, les projections de perte de recettes fiscales s'élèvent à 35 M€ principalement liées aux mesures fiscales adoptées par Toulouse Métropole sur les produits de CFE et à l'estimation de la perte de produit de la CVAE.* »

Or, Toulouse Métropole n'a pris aucune mesure au titre de la CFE pour les exercices 2021 et 2022. Les pertes fiscales estimatives sont le fruit des perspectives de pertes de CVAE, de taxe de séjour et, dans une moindre mesure, d'une progression plus faible des bases physiques. En revanche, Toulouse Métropole n'a pas la capacité à prendre des mesures générales de réduction des bases et produits de CFE. Aussi, j'attire votre attention sur le fait que 2020 a été une année particulière en la matière puisque Toulouse Métropole a choisi de mettre en place le dégrèvement exceptionnel, ouvert par la troisième loi de finance rectificative pour 2020, de 2/3 de la CFE pour les entreprises de certains secteurs, particulièrement en tension, sur un seul exercice. La rédaction adoptée par la Chambre me paraît donc sur ce point être insuffisamment précise.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Luc MOUDENC